

ciers pendant leurs études, peut-être aussi soulager certains autres budgets, comme des budgets de bourses d'études ou les emprunts aux étudiants. Je crois, encore une fois, que cela serait là faire d'une pierre deux ou trois coups et je sou mets la suggestion à l'honorable ministre pour ce qu'elle vaut, sachant qu'il voudra l'étudier. S'il trouve éventuellement le moyen de l'incorporer à la loi de l'ARDA, tout le monde en sera bien heureux.

[Traduction]

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés.

A—Ministère—

3. Construction d'une annexe au laboratoire de recherches, à Pointe-Claire (P.Q.), à l'intention de l'Institut canadien de recherches sur la pâte de bois et le papier, \$253,000.

Forêts—

15. Administration, fonctionnement et entretien, y compris subventions selon le détail des affectations, \$16,943,500.

20. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$3,952,000.

23. Paiements aux provinces selon les montants et les conditions indiqués dans le détail des affectations, \$1,750,000.

Développement rural—

25. Programme d'aménagement agricole et rural, Programme de développement économique rural et Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Administration, fonctionnement et entretien, \$2,256,500.

30. Programme d'aménagement agricole et rural et Programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la province du Nouveau-Brunswick aux frais d'aménagement du barrage de la rivière Petitcodiac, \$1,608,700.

35. Paiements à l'égard d'entreprises et de programmes relevant de la loi sur l'aménagement agricole et rural, et paiements aux provinces au titre des accords passés sous l'empire de la loi, \$22,000,000.

B—Office canadien des provendes—

40. Administration et fonctionnement, \$156,000.

45. Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest, y compris l'aide relative aux frais d'emmagasinage des céréales, conformément aux conditions et modalités prescrites par le gouverneur en conseil, \$22,000,000.

**M. le président:** Ceci termine l'examen des crédits du ministère.

**M. Herridge:** Monsieur le président, le ministre aurait aimé, je le sais, expliquer le crédit 23, mais on l'a adopté si rapidement que je n'ai pas eu l'occasion de me lever.

**L'hon. M. Sauvé:** Monsieur le président, je tiens à remercier les députés de leur collaboration. J'aurais aimé dire quelques mots en réponse à certaines questions, mais je répondrai seulement à celle du député de Kootenay-Ouest. Les accords forestiers conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces ont expiré le 31 mars 1967, le gouvernement fédéral ayant annoncé à la conférence du régime fiscal que les programmes de partage des frais ne seraient pas renouvelés. C'était là un des programmes. Il a, par conséquent, pris fin et n'a pas été renouvelé.

Nous avons aussi entrepris d'acquitter au complet les frais de toute entreprise forestière relevant de notre juridiction, et nous ne demanderons pas aux provinces d'en payer la moitié. Nous estimons que les provinces de même que le gouvernement fédéral pourront ainsi beaucoup mieux faire honneur à leurs obligations.

**M. le président:** Le comité veut-il maintenant passer à l'étude des crédits du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

**M. Knowles:** Il vaudrait mieux, je pense, déclarer qu'il est six heures, monsieur le président.

**M. le président:** Dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de certaines résolutions et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides.)

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.]

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

1, 3, 15, 20, 23, 25, 30, 35, 40 et 45.